

Notre Programme.

L'année 1851 promet d'être féconde en luttés et en travaux pour la démocratie canadienne, car le peuple sera bientôt appelé à procéder à de nouvelles élections générales de ses représentants dans l'Assemblée Législative et les députés devront déployer toute leur énergie, toutes leurs forces pour s'y faire représenter enfin par des hommes sincèrement dévoués aux intérêts populaires et résolu, en leur âme et conscience, à obtenir au Canada les réformes sociales et politiques dont il ressent si vivement le besoin.

Ces réflexions nous sont suggérées par le projet de loi qui se trouve aujourd'hui soumis à l'examen du parlement. Ce projet de loi des plus volumineux demanderait un travail bien long et bien ardu pour en faire une appréciation détaillée et peut être n'aurons-nous pas le loisir de le faire avant que les chambres aient prononcé sur son sort. Dans tous les cas, tout en approuvant la disposition de ce projet de donner au pays des municipalités de paroisse en même temps que celles de comté, nous devons dire que la proposition seule de faire nommer le Grand-Voyer par le gouvernement et de lui accorder les attributions qu'on propose, est suffisante pour en demander le rejet.

Quand bien même cet officier ne serait pas le plus important, celui sur qui roule tout le fonctionnement du projet de loi, nous dirions encore que nous sommes invinciblement opposés à toute intervention de l'exécutif dans la direction des affaires municipales. A plus forte raison nous prononcions-nous dans ce sens, quand la charge de Grand-Voyer, comme on la propose, prend des proportions telles que tout le reste, (la municipalité lui est pour ainsi subordonnée) tombe dans l'insignifiance.

D'un haut et puissant seigneur, nommé par le gouvernement, sous le nom de GRAND-VOYER ? Ce Grand-Voyer pourra vous taxer, contre le gré de vos conseillers, il pourra vous imposer en corvées et en argent, autant qu'il plaira à Son Eminence, et vous n'aurez sur lui aucun contrôle ; il ne sera responsable qu'au gouvernement, que ce gouvernement soit Tory ou tout ce que vous voudrez.

du Bas-Canada au rôle de vile marionnette, dansantes et gambadantes au moyen des fils que tiendront messieurs les grands-voyers, loin d'obliger le gouvernement de payer au moins les frais de jeu comme le font les spectateurs ordinaires, en pareils cas, oblige les marionnettes elles-mêmes à payer celui qui les force de danser et de gambader à son gré!! Puisse le défunt, le saint conseil spécial avoir pitié du pays et prier pour lui!!

L'AVENIR.

Laissons-là ceux qui croient que le monde va érouler parce que tout se remue et s'agite autour d'eux.

Il valait mieux, suivant nous, y aller franchement comme Lord Sydenham ; faire nommer le maire et tous les officiers par l'exécutif, et de plus lui accorder l'omnipotence. Au lieu du maire on nomme un Grand-Voyer avec salaire, puis on le met au-dessus du conseil.

Nous ne savons quel esprit d'aveuglement a frappé l'administration actuelle ; mais toujours, dans toutes ses œuvres on retrouve, sous une forme ou sous une autre, un principe anti-démocratique qui n'a pas le courage de se montrer au grand jour, mais qui s'insinue frauduleusement dans chaque mesure et destiné à nullifier ce qu'on semble accorder aux libertés populaires.

M. Davignon ne peut pas présider cette assemblée, on lui rendra compte sous une pénalité, de la nomination du maire, si le maire n'est pas nommé le premier jour de cette première assemblée, c'est lui qui nommera le maire. C'est lui qui nomme les conseillers qui devront remplacer les absents, etc., etc.

Voici donc les faits : M. Dubé nous a fait prier de devenir notre agent par M. Moreau, mais une fois constitué agent, il n'a pas eu la force de se considérer comme tel en face de son curé! Nous déclarons qu'il n'y a pas eu de malentendu, et qu'avancer pareille chose, ce n'est pas dire la vérité.

Revue Parlementaire.

LE PROJET DE LOI MUNICIPALE.

Nous consacrons aujourd'hui la plus grande partie de notre revue parlementaire à l'examen du projet de loi sur les municipalités du Bas-Canada, car c'est certainement la mesure la plus importante qui soit actuellement soumise à l'Assemblée Législative.

Les probabilités sont donc qu'il ne deviendra pas loi si toutefois les membres de la chambre ne font pas encore aux pieds, comme ils l'ont déjà fait si souvent, l'opinion publique qui se prononce fortement contre le projet.

Examinons maintenant ce bill dans sa portée et ses intentions de politique de parti. Si notre almanach politique ne nous annonçait l'époque des élections générales, nous la pressentirions infailliblement dans les allures du ministre en chambre, qui travaille en ce moment avec une activité peu commune, à étendre sur le Bas-Canada tous les appats que puissent imaginer les plus ingénieux faiseurs de corruption.

Voici un autre fait qui vient de se passer en chambre au sujet de cette question. M. Davignon ne devant pas assister à la présente session, on vient de le remplacer dans le comité par M. Chabot de Québec. Or, on sait généralement que ce monsieur, est depuis longtemps, l'avocat des convents de Québec, et que ces corporations sont propriétaires de plusieurs seigneuries dans Québec ou ses environs, de sorte que les seigneurs ne manqueraient pas de représentants dans ce comité.

Voilà un autre fait qui vient de se passer en chambre au sujet de cette question. M. Davignon ne devant pas assister à la présente session, on vient de le remplacer dans le comité par M. Chabot de Québec. Or, on sait généralement que ce monsieur, est depuis longtemps, l'avocat des convents de Québec, et que ces corporations sont propriétaires de plusieurs seigneuries dans Québec ou ses environs, de sorte que les seigneurs ne manqueraient pas de représentants dans ce comité.

Proscription de l'Avenir.

Sainte Anne de la Pocatière, 15 mai 1851. M. le rédacteur, Veuillez m'accorder un espace dans votre feuille, pour informer M. le directeur de l'Avenir, que ce n'est que par suite d'un malentendu que mon nom lui a été transmis pour être inscrit sur la liste des agents.

Voilà un autre fait qui vient de se passer en chambre au sujet de cette question. M. Davignon ne devant pas assister à la présente session, on vient de le remplacer dans le comité par M. Chabot de Québec. Or, on sait généralement que ce monsieur, est depuis longtemps, l'avocat des convents de Québec, et que ces corporations sont propriétaires de plusieurs seigneuries dans Québec ou ses environs, de sorte que les seigneurs ne manqueraient pas de représentants dans ce comité.

Voilà un autre fait qui vient de se passer en chambre au sujet de cette question. M. Davignon ne devant pas assister à la présente session, on vient de le remplacer dans le comité par M. Chabot de Québec. Or, on sait généralement que ce monsieur, est depuis longtemps, l'avocat des convents de Québec, et que ces corporations sont propriétaires de plusieurs seigneuries dans Québec ou ses environs, de sorte que les seigneurs ne manqueraient pas de représentants dans ce comité.

Voilà un autre fait qui vient de se passer en chambre au sujet de cette question. M. Davignon ne devant pas assister à la présente session, on vient de le remplacer dans le comité par M. Chabot de Québec. Or, on sait généralement que ce monsieur, est depuis longtemps, l'avocat des convents de Québec, et que ces corporations sont propriétaires de plusieurs seigneuries dans Québec ou ses environs, de sorte que les seigneurs ne manqueraient pas de représentants dans ce comité.

Voilà un autre fait qui vient de se passer en chambre au sujet de cette question. M. Davignon ne devant pas assister à la présente session, on vient de le remplacer dans le comité par M. Chabot de Québec. Or, on sait généralement que ce monsieur, est depuis longtemps, l'avocat des convents de Québec, et que ces corporations sont propriétaires de plusieurs seigneuries dans Québec ou ses environs, de sorte que les seigneurs ne manqueraient pas de représentants dans ce comité.

Excursion du Quatre Juillet.

Nous nous flatons de ce qu'un grand nombre de canadiens s'empresseront de faire partie de l'excursion organisée par M. Batchelor, pour visiter New-York le quatre juillet prochain.

Nous venons de recevoir les résolutions suivantes qui ont été adoptées par la société St-Jean Baptiste de New-York, dans sa séance du 4 juin --

Résolu. -- Que nous apprenons avec plaisir qu'un nombre considérable de nos compatriotes se proposent de visiter New-York à l'occasion de la fête nationale du 4 juillet prochain et qu'il nous serait agréable de pouvoir leur faire une réception à leur arrivée.

Il est un fait bien connu, c'est que durant le temps du séjour des visiteurs canadiens à New-York, il sera beaucoup plus facile pour nous de visiter toutes les nombreuses et utiles institutions de cette métropole commerciale qu'en aucun autre temps.

Un grand écrivain n'a-t-il pas dit: "Celui qui n'est pas sorti de son pays, n'a lu encore que la première page du grand livre de l'histoire des nations."

Nous le répétons, que ceux qui peuvent laisser pendant quelques jours, fassent donc leur petite mallo pour aller grossir le nombre des voyageurs afin qu'il ne soit pas dit que nous avons si peu le goût de nous instruire, que nous ne daignons pas sortir de nos maisons lorsque tout nous invite à le faire pour un but aussi utile.

Le lecteur verra aussi par une annonce spéciale, que M. Maretzeck, le directeur de l'opéra Italien, donnera un concert de musique sacrée le dimanche au soir, 6 juillet, pour les visiteurs du Canada.

Voilà certes, une soirée qui offre quelque chose d'attrayant pour nos compatriotes qui se proposent d'aller à New-York, d'autant plus que le concert aura lieu dans la grande salle érigée pour Jenny Lind, le Trippler Hall.

L'opéra Italien chantera tous les soirs au Castle Garden. Les Canadiens qui assisteront au concert dit dimanche seront redevables, des arrangements de ce concert, à M. Batchelor qui s'est entendu avec M. Maretzeck, à cet effet.

Les pompiers de cette ville se sont réunis, hier au soir, et ils ont accepté une invitation de se rendre à New-York avec l'excursion. Une compagnie de 80 hommes avec une bande de musiciens doit y aller.

INSTITUT-CANADIEN.

Travail et Concorde Altius Tendimus. Jeudi dernier, une foule extraordinaire envahissait la salle de l'Institut pour assister à sa séance hebdomadaire. Non seulement les membres s'y trouvaient en grand nombre, mais beaucoup de personnes étrangères à l'Institut y avaient été attirées par une proposition qui devait être faite ce soir là et dont il avait été donné avis huit jours d'avance.

procédés d'ordre. M. Desnoyers, secondé par M. L. S. Morin, fit la proposition suivante:

1°. Qu'il soit résolu. -- Que l'Institut Canadien ayant été fondé dans un but d'union et d'instruction mutuelle, suivant le texte du second article de la constitution, la discussion de toute question politique d'une application immédiate et de nature à créer de la division parmi ses membres, soit par la même déclarée contraire à la lettre et à l'esprit de sa constitution.

2°. Que cette institution regrette que des questions politiques discutées par ses membres et ensuite publiées dans quelques journaux, aient mis le public sous l'impression que l'Institut est une association politique, et l'aient privé de cet appui unanime si nécessaire pour répondre au but de son institution.

3°. Que l'Institut déclare qu'il est parfaitement étranger aux opinions entretenues par tout journal, et qu'il considère de son devoir de faire la présente déclaration, afin de détruire le préjugé qui a existé et qui existe encore dans le public, que le journal l'Avenir et l'Institut ne font qu'un; ce qui pour remplir le but de son institution il doit demeurer, comme corps, étranger, aux questions politiques qui agitent le pays.

4°. Que les journaux français de cette ville soient priés de donner publicité aux résolutions qui précèdent et que le secrétaire-archiviste soit chargé de leur en donner copie.

F. Cassidy, écr., secondé par D. E. Papineau, écr., proposa en amendement. "Qu'il soit résolu: -- Qu'aujourd'hui comme par le passé, l'Institut-Canadien de Montréal déclare qu'il ne soutient, comme corps, aucun parti politique. Pour l'amendement: Anger Jean, Barsalon Joseph, Beribé G. B., Betty P. T., Biband G., Bibaud E., Blanchet P., Bourdon Chs., Bouthiller Jules, Brazeau F. X., Cassidy F., Cherrier A., Coderre J. E., Comte A., Coursolles T. G., Daniel P., De Causin H., De Montigny C. J. N., De Montigny F. X., Desjardins A., Dorion A. A., Dorion V. P. W., Doure J., Doure Léon, Doure Edouard, Dugas Elie, Durand F. X., Durand F., Emery M., Ferté J. E., Fissault A., Fournier N., Genron P., Gravel Charles, Grenier J., Guibord J., Guimont Ant., Hudon P., Labadie J. A. E., Labelle Ls., Lacroix F., Lacroix Chs., Laffamme R., Lafond J. C., LaLiberté Ls., Lamontagne Chs., Lamontagne L., Lapointe L., Larose P., Latte D., Lauzon C., Lazure C. G., Lazure Ls., Leclaire Isidore, Leduc C., Loranger Jos., Morin Ls., Mousseau A., Pacadé E. L., Papineau D. E., Papineau C., Papineau G., Plamondon L., Pominville F. P., Pominville C., Quevillon Chs., Rowen W. H., Roy Adolphe, Sincennes J. R., Spénard C. C., St-Amand A., Tellier A. -- 72.

Contre l'amendement: Béliveau J. L., Belisle F., Boivin L. P., Campbell, Chesnevert O., Content F., Cunson, Dumour A., De Grandpré C., Demaray P. O., Durocher L. B., Desnoyers M., Desnoyers C. M., Durocher J., Favreau A., Forbes, Gariépy Jean, Laure, Leblanc L., Lemay L., Loranger L., Luissier Paul, Marchand L. W., Marchand C., Melancon, Mercier Ed., Morin L. S., Piché Léon, Poirier F., Poitevin E., Pominville F., Ranson E., Rivet L., Tailhades J. A., Trudel E. H., Targeon L., Vallée. -- 36.

L'amendement devenu motion principale est adopté sur la même division. Il est résolu sur la proposition de F. P. Pominville, écr., secondé par M. A. Tellier, que les procédés de cette séance soient publiés dans les journaux français de cette ville. Treize nouveaux membres actifs sont admis. Après quoi la séance est levée. L.-W. MARCHAND, S. A. I. C.

FAITS DIVERS.

LA ST-JEAN-BAPTISTE. -- La fête sera célébrée avec plus de pompe qu'à l'ordinaire. Une procession monstre dans l'avant midi. Un pic-nic dans l'après midi et une soirée dansante pour terminer la journée. Nous annonçons que la soirée devait avoir lieu au Marché Bonsecours, mais le comité a décidé qu'elle aurait lieu à la maison Hays, comme on le verra dans l'annonce. Tous les canadiens qui désirent assister à cette soirée devront s'empresser de prendre leurs billets, car le nombre en est limité et ils pourraient bien faire leur demande trop tard.

On peut se procurer des billets pour la soirée chez MM. Fabre & Cie., J. L. Baudry, R. Trudeau, Joseph Baudry, L. P. Boivin, à l'Institut-Canadien et à la Maison Hays.

La procession doit partir de l'évêché par les rues Ste-Catherine, Visitation, Ste-Marie et Notre Dame jusqu'à l'église paroissiale; de là par la Place d'Armes, les rues St-Jacques, St-François Xavier, St-Paul et St-Denis jusqu'à l'église St-Jacques où elle se dispersera.

Tout nous annonce que la fête sera des plus brillantes. Il se fait aussi de grands préparatifs dans plusieurs campagnes pour célébrer la fête nationale.

Nous voyons avec plaisir que l'Institut-Canadien aura un drapeau cette année, ce qui est dû au zèle de soixante membres qui, en moins de deux heures, ont souscrit la somme nécessaire, lundi dernier. On se rappelle que l'an dernier, l'Institut n'avait pas de drapeau, ayant perdu sa riche bannière dans un incendie.

Que chacun mette la main à l'œuvre et les canadiens pourront être fiers du 24 juin 1851. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir publier aujourd'hui la lettre de J. M. Lamothe, écr. de St-Ours, à l'adresse de M. Chevalier; elle paraîtra sans faute dans notre prochaine feuille.

Nos remerciements à L. Tellier, écr., M. P. P., et à qui de droit pour les documents parlementaires qui nous sont parvenus.

CONSTRUCTION D'ÉGLISE.

L'ÉGLISE paroissiale de St-HYACINTHE, exigeant des REPARATIONS considérables, les syndics de la paroisse de St-Hyacinthe donnent avis qu'ils recevront, jusqu'au 1er septembre prochain, des soumissions d'entrepreneurs spécifiant: 1°. Quelle somme on demandera pour faire, à l'église actuelle, les réparations recommandées dans le rapport d'experts, en date du 8 mars 1851, par Messrs. Resther et Fournier, architectes, en garantissant la totalité de l'édifice; 2°. Quelle somme on demandera pour démolir et reconstruire en entier la dite église. Les syndics ne seront pas tenus de donner l'entreprise de la reconstruction ou des réparations nécessaires, aux personnes dont les soumissions seront les moins élevées. Pour plus amples informations, s'adresser à St-Hyacinthe, à M. M. D. G. Morison ou à M. Plamondon, syndics; ou à M. Léonard Boivin, marchand, trésorier des syndics; ou au soussigné. L. A. DESSAULLES, Président des Syndics. St-Hyacinthe, 12 juin 1851.

GRANDE SOIREE NATIONALE, SOUS LE PATRONAGE DE L'ASSOCIATION SAINT-JEAN BAPTISTE DE MONTRÉAL.

Représentée par: MME. LA MAIRRESSE, MME. T. BOUTHILLIER, G. VANFELSON, A. M. DELISLE, C. MONDELET, J. DONEGANI, J. D. LACROIX, G. DESBARATS, E. M. LEPHOIX, W. MASSON. Sera donnée le 24 juin, courant FÊTE SAINT-JEAN BAPTISTE, Dans les magnifiques Salons de LA MAISON HAYS.

Le Président de l'Association prendra le fauteuil à heures précises, et dans le cours de la soirée il y aura des allocutions appropriées à la circonstance, ainsi que de la musique instrumentale, quelques chœurs canadiens, chantés par un chœur d'amateurs, etc. etc. Le corps de musique de Maffré assistera à la fête et les rafraîchissements seront fournis par M. Pope. Le prix d'entrée est de: 63 cent pour un monsieur; 75 cent pour un monsieur et une dame, et 13 cent pour chaque dame supplémentaire. Le nombre des cartes d'entrée est limité, pour empêcher une trop grande affluence. HECTOR L. LANGEVIN, Secrétaire. 8 juin

INSTITUT-CANADIEN.

Assemblée Extraordinaire. Montréal 17 juin 1851.

Au Président de l'Institut, Monsieur. EN conséquence de la fête de JEUDI prochain, qui empêchera la séance régulière de l'Institut d'avoir lieu, cette semaine, et qui le serait important de réunir les membres de l'Institut, nous vous prions de convoquer une assemblée extraordinaire des membres de cette institution pour s'occuper des moyens de célébrer dignement sa fête patronale.

M. Desnoyers, P. Gendron, C. Lacroix, J. E. Lafond, P. Blanchet, C. H. Lamontagne, J. E. Ferlé, A. St-Amand, T. G. Coursolles, C. F. Papineau. Jura Membres de l'Institut. Pour répondre à la réquisition ci-dessus, il y aura une assemblée extraordinaire des membres de l'Institut-Canadien, VENDREDI prochain, le 20 courant pour s'occuper des moyens de célébrer dignement la fête patronale de l'Institut. Le Président, J. B.-E. DORION. 18 juin 1851.

LE 6 JUILLET A NEW-YORK.

MAX MARETZECK, Le Directeur célèbre de l'Opéra Italien de New-York, donnera: Dimanche Soir, 6 Juillet prochain, les de la visite des Canadiens à la ville Impériale. UN GRAND CONCERT SACRE, dans lequel figureront tous les principaux artistes de la Compagnie Italienne à TRIPPLER HALL, la plus magnifique Salle du monde, dont la popularité a été consacrée par la série de concerts donnés par JENNY LIND, PRIX: UN ÉCU. L'on trouvera des billets chez les principaux libraires. 18 juin 1851.

OPERA ITALIEN DE NEW-YORK.

MAX MARETZECK, L'on trouvera des billets chez les principaux libraires. 18 juin 1851.

CASTLE GARDEN.

Cette Salle a une position unique: elle s'avance au milieu de l'eau et communique à la Batterie par un pont. Une galerie circulaire en fait une CHARMANTE PROMENADE. et donne aux spectateurs le loisir d'admirer à l'oisir LA PLUS BELLE BAIE DU MONDE. PRIX: UN ÉCU. L'on trouvera des billets chez les principaux libraires. 18 juin 1851.

Voyage de Plaisir à New-York.

ALLER ET VENIR, Par le Lac Champlain, le Chemin de Fer et la Rivière Hudson. TOUS CEUX QUI DESIRENT VISITER NEW-YORK ne pourront trouver une occasion plus favorable de s'y rendre à bon marché et dans une circonstance plus attrayante. LES HOMMES D'AFFAIRES ET LES GENS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE se trouveront également rémunérés de leur voyage par les agréments d'un séjour temporaire dans LA METROPOLE AMERICAINE. Il y aura des amusements pour tous les goûts: -- Opéra, Spectacles, Excursion dans les environs pittoresques de New-York, Brooklyn, Jersey City, High Bridge, Hartem, Staten Island, etc., etc. PRIX DU PASSAGE, de Montréal à New-York, aller et revenir SEPT PIASTRES, sur les meilleurs Bateaux à Vapeurs et dans des Chars de première classe tout le long. Le billet d'aller et revenir commencera à courir le 30 juin et finira le 10 juillet. Les détails relatifs à l'heure du départ, etc., seront publiés le 5 juin. -- Les billets seront aussi, prêts à la même époque. AGENCE à Montréal: -- Bureau du Chemin de Fer de Champlain et de St-Laurent. AGENCE à Québec: -- ROBERT SHAW. 21 mai 1851.

MESSIEURS DOUTRE ET LAFLAMME, Avocats,

ont contracté une Société pour le CIRCUIT de Vaudreuil. M. Lafamme sera à Vaudreuil le 15 des mois de février, juin et octobre; -- et M. Doutré y sera les 1er mars, juillet et novembre. 21 mai 1851.

La sante avant la Richesse.

VOILA la saison chaude arrivée, et avec la chaleur accablante de Péte la valeur de l'eau de plantagen est encore mieux reconnue. La supériorité de cette eau est célèbre sur toutes les autres eaux médicinales est universellement admise. On peut dire avec vérité qu'elle a remp acé toutes les autres. Comme tous ceux qui l'ont une fois goûtée le savent, elle diffère essentiellement de toutes les autres eaux en conservant dans la bouche une solidité on densité qu'on ne trouve dans aucune autre source, ce qui fait paraître toutes les autres eaux qu'on lui compare maigres et insipides. Elle a aussi la propriété de changer de caractère avec le temps; quand il fait chaud, elle est plus saline, et quand il fait froid, elle l'est moins.

On peut citer ici plusieurs faits qui prouvent ses propriétés sanitaires, et que la vérité de ces faits est indubitable, ils valent des volumes de lieux communs: 1°. Il est maintenant à Plantagen une femme âgée qui avait été six ans privée de l'usage de ses membres, et qui, au moyen de cette eau, a partiellement repris cet usage. C'est un fait bien connu dans le voisinage. Cette femme demeure avec M. Gagnon, de Plantagen, et attestera ce fait extraordinairement. 2°. Voici un autre exemple: M. Mallet, de Ste-Anne, dit au capitaine Barnum, du steamer Lilly, qu'il s'était fait des blessures à la main avec un cable, et que sur l'avis de quelques amis, il s'enveloppa la main d'une bande trempée dans l'eau de Plantagen, et que dans trois jours elle fut guérie complètement. 3°. Le capitaine Dole, de la petite Nation, avait un quart de lard qui commença à être infecté. Il résolu de faire une expérience en le sortant de la saumure et le lavant dans l'eau de Plantagen. Après l'avoir lavé plusieurs fois il le trouva aussi bon que jamais.

Ces faits sont si bien connus à Plantagen, et l'eau est tellement estimée qu'il n'est pas une famille qui n'en fasse pas usage. Mais on dit qu'il y a quantité d'autres sources salines, et on se demande pourquoi celle-ci serait meilleure que les autres? Il n'est pas aisé de dire pourquoi; mais il est de fait qu'elle est meilleure. Quoique nous n'ayons jamais fait usage de l'eau de Plantagen n'en prendra jamais d'autres. Il est vrai qu'on a tenté d'en faire valeur d'autres en faisant du vinaigre, et qu'on a même eu recours à la distillation en fabricant de l'eau; mais quel en a été le résultat? Qui a été longtemps trompé? Le fait est notoire. Dans le moment actuel tous ceux qui peuvent s'en procurer font usage de l'eau de Plantagen, et personne n'en prendra d'autre quand il pourra en obtenir de celle-là. Comme preuve de cela, il n'est besoin que de voir les noms des médecins éminents et des hommes publics et privés qui ont rendu témoignage de la vertu de l'eau de Plantagen, qui la regarde comme un bienfait pour le pays.

En conclusion, qu'on se souvienne bien, que ce n'est pas seulement comme breuvage sain que cette eau est bienfaissante, mais parce qu'elle a de plus une propriété grasse et substantielle, inconnue à toutes les autres eaux. Il n'y a de fait qu'une seule source de plantagen, et plus elle est connue, plus elle est appréciée, et plus les autres tombent dans l'insignifiance. Voici quelques uns des noms des personnes dont il est fait mention plus haut, et qui parlent toutes par expérience, et après avoir fait usage de l'eau de plantagen. -- Les docteurs W. et W. Fraser, G. W. Campbell, A. Hall, A. McCulloch, R. L. McDonnell, J. G. Bibaud, E. H. Trudel, H. Mount, J. L. Lepthons, S. C. Sewell, F. Badley, J. E. Coderre, L. F. Tavernier, G. D. Gibb, P. E. Picault, J. Grant, L. H. Masson, S. B. Schmidt, W. P. Smith, P. Munroe, T. Leduc, W. Wright, L. Boyer, Horace Nelson, H. Peltier, l'Hon. A. N. Morin, l'Hon. Pierre McGill, l'Hon. L. J. Papineau, C. Wilson, écr. Maire; E. R. Fabre, écr. Ex-Maire; -- Belleau, écr. Maire de Québec; J. D. Bernard, écr. Ls. Boyer, écr. J. S. Cameron, écr. J. Belle, n. p.; M. Romx, prêtre; -- Vente seulement au No. 4, Place d'Armes, Montréal, 11 juin 1851.

CONNAISSEZ-VOUS la nouvelle? me disait il y a quelque temps un ami, en m'abordant dans la rue, et il riait d'un franc rire. Quelle nouvelle? lui dis-je. -- Quoi! vous ne savez pas? le Marquis... Eh bien! il a disparu, je suppose? ajouta-t-il, car je m'en doutais bien. Partant mon cher, découragé, le marquis? sans tambour ni trompette, sans pompe, et sans bruit, reprit mon ami, en riant de plus belle. Ceci se disait le même jour que le télégraphe nous annonçait que le steamer l'Atlantique était saisi. Ainsi, on le voit, deux grandes nouvelles couraient à la fois la ville: l'une grave, importante et surtout agréable, c'était le salut du steamer que l'on croyait perdu; l'autre, tout à la fois sérieuse et risible, mais pas du tout désagréable, pour quelques uns au moins, c'était la fuite, la disparition du SEÑOR ENRIQUE OLIVAREZ de la Mendoza, MARQUIS de las CAROLINAS, COMTE de CASTILLE, etc., etc., etc.

N'oublions pas dans de plus longs détails sur l'histoire de ce célèbre personnage, car tout le monde connaît les aventures d'un marquis dans Montréal, mais ce que l'on ne sait pas, c'est que le propriétaire de la MAISON PLAMONDON est allé à New-York et qu'il y a fait des achats considérables de marchandises sèches et qu'il vient de recevoir de Londres, Liverpool et Manchester, son assortiment général de marchandises du printemps, sur lequel il attire l'attention des nombreuses pratiques et du public en général. Hards faites en Vente: 600 Surtouts et habits drap superfine, 28s. 9d. à 85s. 0d. 475 Habits de chasse diverses couleurs, 13 9 45 0 500 Habits d'affaires, d'Orsay, 15 0 45 0 375 Surtouts (Chesterfield) drap très bon, bien et noir, 15 0 50 0 800 Surtouts drap d'Orléans noir, 7 6 15 0 525 Blouses de toile grise et blanche, 3 9 10 0 1000 Paires pantalons satinette, 5 0 15 0 1200 Paires " " bourgans et cordery, 5 0 16 3 850 Paires pantalons casimires noir et de couleur, 11 3 31 3 500 Habits de chasse de satinette, 16 3 30 0 2500 Vestes de toutes sortes, 3 9 25 0 -- AUSSI: Hards faites pour les Enfants. -- DE PLUS: Venant de New-York: Chapeaux de Soie, de Castor, de Lainne, de bois, etc., etc. Surtouts McIntosh, Chapeaux et Guêtres de Gaita. Percha. Les marchands de la campagne sont priés de visiter son établissement, où ils trouveront toujours un assortiment de marchandises des plus convenables au commerce du Canada et à des prix modérés. L. PLAMONDON, 122, Rue St-Paul, Enseigne du Castor. Montréal, 7 mai 1851.

GRANDES NOUVELLES!!!

\$75,000!!

LE MARQUIS PASCHETTI!

CONNAISSEZ-VOUS la nouvelle? me disait il y a quelque temps un ami, en m'abordant dans la rue, et il riait d'un franc rire. Quelle nouvelle? lui dis-je. -- Quoi! vous ne savez pas? le Marquis... Eh bien! il a disparu, je suppose? ajouta-t-il, car je m'en doutais bien. Partant mon cher, découragé, le marquis? sans tambour ni trompette, sans pompe, et sans bruit, reprit mon ami, en riant de plus belle. Ceci se disait le même jour que le télégraphe nous annonçait que le steamer l'Atlantique était saisi. Ainsi, on le voit, deux grandes nouvelles couraient à la fois la ville: l'une grave, importante et surtout agréable, c'était le salut du steamer que l'on croyait perdu; l'autre, tout à la fois sérieuse et risible, mais pas du tout désagréable, pour quelques uns au moins, c'était la fuite, la disparition du SEÑOR ENRIQUE OLIVAREZ de la Mendoza, MARQUIS de las CAROLINAS, COMTE de CASTILLE, etc., etc., etc.

N'oublions pas dans de plus longs détails sur l'histoire de ce célèbre personnage, car tout le monde connaît les aventures d'un marquis dans Montréal, mais ce que l'on ne sait pas, c'est que le propriétaire de la MAISON PLAMONDON est allé à New-York et qu'il y a fait des achats considérables de marchandises sèches et qu'il vient de recevoir de Londres, Liverpool et Manchester, son assortiment général de marchandises du printemps, sur lequel il attire l'attention des nombreuses pratiques et du public en général. Hards faites en Vente: 600 Surtouts et habits drap superfine, 28s. 9d. à 85s. 0d. 475 Habits de chasse diverses couleurs, 13 9 45 0 500 Habits d'affaires, d'Orsay, 15 0 45 0 375 Surtouts (Chesterfield) drap très bon, bien et noir, 15 0 50 0 800 Surtouts drap d'Orléans noir, 7 6 15 0 525 Blouses de toile grise et blanche, 3 9 10 0 1000 Paires pantalons satinette, 5 0 15 0 1200 Paires " " bourgans et cordery, 5 0 16 3 850 Paires pantalons casimires noir et de couleur, 11 3 31 3 500 Habits de chasse de satinette, 16 3 30 0 2500 Vestes de toutes sortes, 3 9 25 0 -- AUSSI: Hards faites pour les Enfants. -- DE PLUS: Venant de New-York: Chapeaux de Soie, de Castor, de Lainne, de bois, etc., etc. Surtouts McIntosh, Chapeaux et Guêtres de Gaita. Percha. Les marchands de la campagne sont priés de visiter son établissement, où ils trouveront toujours un assortiment de marchandises des plus convenables au commerce du Canada et à des prix modérés. L. PLAMONDON, 122, Rue St-Paul, Enseigne du Castor. Montréal, 7 mai 1851.

Nouvelles Marchandises Seches.

Le soussigné prends la liberté d'annoncer au public qu'il a ouvert le magasin, 138, Rue Notre Dame, voisin du ci-devant établissement de MM. GALARNEAU ET ROY, et qu'on trouvera un fonds nouveau de MARCHANDISES SECHES ANGLAISES ET FRANÇAISES, qu'il vendra à des prix modérés, au COMPTANT; et il espère recevoir un partie du patronage public. C. F. McCALLUM. Montréal, 7 mai 1851.

Nouvel et Splendide Assortiment

DE Montres d'Or et d'Argent, Jofalleries, Horloges Americaines, Mirroirs, Violons, Accordions, Parfumeries et Articles de Gout.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu pendant les six dernières années comme Horloger et Bijoutier, et prends la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir à sa nouvelle résidence, 67, rue St-Paul, un assortiment complet des articles ci-dessus, qu'il offre à vendre à bas prix, soit EN GROS OU EN DÉTAIL, consistant en montres d'or et d'argent, crayons, plumes d'or, bijoux de mariage, boutons doubles pour chemise, (nouveau patrons) chaînes d'or pour messieurs avec cachets, lunettes d'or et d'argent, pendants d'oreilles, cuillères d'argent, couteaux à poisson, tasses etc. etc. broches à hardes, porte-monnaies, parfumeries, accordions, flûtes, etc., etc., etc.

1500 Horloges américaines de 30 heures et 8 jours. 1000 Violons assortis. 250 douzaines de Mirroirs assortis, de 6 à 40 pouces cadres d'acajou. H. PEACOCK. 28 mai 1851.

Changement de Demeure.

H. PEACOCK a TRANSPORTÉ son établissement à la Place Bonsecours, dans la grande bâtisse connue sous le nom d'Hotel Rasco. Montréal, 28 mai 1851.

A. N. LAMOTHE,

PROFESSEUR DE MUSIQUE, RUE CRAIG, Entre les Rues Sanguinet et St-Denis.

Monsieur LAMOTHE enseigne tous les INSTRUMENTS en usage dans une BANDE à des prix modérés. Il enseigne chez lui et domicile. 4 juin 1851.

Changement de Demeure.

Le soussigné à l'honneur d'informer ses nombreux pratiques et le public en général, qu'il a transporté son magasin de MARCHAND TAILLEUR, à la Place Jacques-Cartier, vis-à-vis l'Hotel Séraphin Girault, où il aura constamment en main, l'assortiment le plus complet. EDOUARD LAMARCHE. Montréal, 28 mai 1851.

O. DEPINCIER,

MARCHAND - TAILLEUR, PLACE D'ARMES, Bâtisse ci-devant occupée par MM. Laurier, MONTREAL.

OFFRE ses remerciements les plus sincères à ses amis et au public pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour, et prends la liberté de les informer qu'il vient de transporter son Etablissement au droit ci-dessus désigné, où il se chargera de toutes commandes pour HARDES d'aucune description, qu'il exécutera avec toute la promptitude désirable, dans les derniers goûts. Il a constamment en main un assortiment varié de DRAPS, CASIMIRES, DOESKINS, ETOFFES pour VESTES, etc.; Aussi, un assortiment général de HARDES FAITES, dans le dernier goût, et à des prix réduits pour argent comptant. Montréal, 7 mai 1851.

LIVRES

NOUVEAUX

Le soussigné vient de recevoir directement de France une superbe collection de LIVRES DE PRIERE, DE DEVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très étendue d'IMAGES et GRAVURES de tout prix et pour tous les goûts. Il invite messieurs les Curés, Marchands, Instituteurs et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles. -- AUSSI: Papeterie de toute espèce, Tapissierie, chapiteaux, médaillons, croix, paravents, etc., et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici. J.-B. ROLLAND. Montréal, 21 mai 1851.

MARCHANDISES NOUVELLES.

Arrivages de New-York, Boston et d'Europe. ROY ET DUFORT, 67, 71, RUE St-PAUL, 67, 71. VIS-A-VIS CHEZ TIFFIN ET ELLIOT.

VIENNENT de recevoir de New-York, de Boston et de Londres, un assortiment considérable de Marchandises Sèches Americaines, Anglaïses et Françaises, de goût et d'étape, qu'ils vendront à des prix modérés. EN GROS ET EN DÉTAIL, Montréal, 23 avril 1851.

CHANGEMENT DE DEMEURE.

Le soussigné a transporté son magasin au No. 3, Place d'Armes et vient de recevoir d'Écosse un assortiment d'effets de BOIS, tels que MOULES pour le Beurre (parmi les différents patrons desquels on trouvera celui du Castor et des Feuilles d'Erables.) Cuillères à Soupe, Bassins, etc., etc. -- AUSSI: Un assortiment de marchandises de Birmingham, consistant en Treilles, Ciseaux, Canifs, Cordes, Archets et Chevalets de Violons, Diapasons, Embouchures de Clarinettes, Poupées, etc., etc. JOHN THOMSON. Montréal, 21 mai 1851.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX

St. Hyacinthe. St. Hyacinthe. Le soussigné à l'honneur d'informer ses nombreux pratiques et le public en général qu'il fabrique actuellement des Chapeaux de soie en outre de toutes les autres sortes de Chapeaux qu'il a ordinairement de manufacture et qu'il en a toujours en mains, un assortiment des plus complets, à vendre au plus bas prix de Montréal. C. MARTEL. St-Hyacinthe, 23 avril 1851.

Handwritten notes in the left margin, including "On s'agit d'une lettre de M. de Paris de New-York le 3 Juin 1851." and other illegible scribbles.

Handwritten notes in the right margin, including "Le soussigné a l'honneur d'informer ses nombreux pratiques et le public en général qu'il fabrique actuellement des Chapeaux de soie en outre de toutes les autres sortes de Chapeaux qu'il a ordinairement de manufacture et qu'il en a toujours en mains, un assortiment des plus complets, à vendre au plus bas prix de Montréal." and other illegible scribbles.

La dépense de ce nombre additionnel... d'exemplaires, supposé que le journal et l'appendice ne forment qu'un seul volume, comme en 1842 et 1848, s'élevaient à... 146 17 41

Le tout néanmoins humblement soumis. BENJAMIN HOLMES, Président.

Pétitions reçues et lues: De C. A. Culbert et autres, des paroisses de Berthier et Sorel, demandant qu'il soit adopté des mesures pour la protection des rats musqués et des canards sauvages.

De F. C. T. Arnoldi, écuyer, M. D., et autres, professeurs de l'école de médecine de St-Laurent de la cité de Montréal, demandant un acte d'incorporation pour la dite école.

De Jacob Keefer et autres, marchands, et autres, résidant à ou auprès du canal Welland, demandant la construction d'un canal propre aux vaisseaux pour relier les eaux du fleuve St-Laurent et du lac Champlain.

De Louis Edouard Pacaud, écuyer, de la cité de Montréal, demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à intenter une poursuite contre le gouvernement pour le recouvrement d'une compensation pour ses services comme ci-devant commissaire de la cour des banqueroutes pour le district des Trois-Rivières, depuis le 21 avril, 1844, jusqu'au 17 août, 1846.

De F. Massicot et autres, de la paroisse de Ste-Geneviève de Batiscan, comté de Champlain, demandant que la loi d'éducation du Bas-Canada soit amendée ou abrogée.

Pétitions qui seront imprimées: De G. Beaudet et autres; de F. Massicot et autres; de l'hon. A. Dionne et autres; et du conseil municipal de Kamouraska, pour aider à l'ouverture d'un certain chemin.

Sur motion de M. Johnson, il est ordonné que 300 copies de l'état de scrip transmis à cette chambre, le 4 du courant, soient imprimées sous la direction du comité des impressions en la manière et forme qu'il prescriera.

M. Holmes présente le second rapport du comité permanent sur les impressions; il est renvoyé au comité de toute la chambre sur le premier rapport.

L'hon. M. Hincks propose que tous les documents présentés à cette chambre, soit en réponse à des adresses ou autrement, soient renvoyés au comité permanent sur les impressions, afin que le dit comité puisse rapporter de temps à autre si, dans son opinion, il est expédient que les dits documents soient imprimés dans les appendices aux journaux, et que les dits rapports contiennent une estimation du coût de l'impression de chaque document.

Pour: Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Duchesnay, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, McFarland, Merritt, Mongenais, Morrison, Price, Richards, Ross, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Wentworth, et Taché.—31.

Contre: Messieurs Badgley, Bell, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Cameron de Cornwall, Cayley, Christie, Dickson, Holmes, Johnson, Mackenzie, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Sanborn, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, et Stevenson.—20.

M. Christie introduit un bill relatif aux patentes des terres par lesquelles les terres incultes ou autres de la couronne, dans le Bas-Canada, sont concédées, et pour se dispenser de certaines formalités qui y ont rapport et qui occasionnent du retard et des dépenses;—seconde lecture, mercredi prochain.

M. Cauchon propose que cette chambre se forme en comité pour considérer s'il est expédient d'amender l'acte 9 Vic. c. 62, autorisant sa majesté à émettre des débetures jusqu'à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de Québec.

L'hon. M. Hincks, par ordre de son excellence le gouverneur-général, informe la chambre que son excellence ayant été informé du sujet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre.

M. Lacoste introduit un bill pour amender un certain acte passé dans la douzième année du règne de sa majesté, relativement aux notaires;—seconde lecture, lundi prochain.

L'hon. M. Baldwin rapporte à la chambre que ses diverses adresses des 26, 28 et 30 ultimo, et du 2, 3, 4 et 5 du courant, (demandant que les documents divers y mentionnés soient mis devant cette chambre) ont été présentés à son excellence le gouverneur-général, et que son excellence lui a ordonné d'informer cette chambre qu'il a donné des ordres en conséquence.

L'hon. M. Baldwin rapporte à la chambre que ses adresses du 5 juin courant, demandant que son excellence le gouverneur-général veuille bien donner qu'il soit faite une exploration, autant que cela est praticable, d'une certaine étendue de territoire entre Québec et le lac St-Jean, ont été présentées, et que son excellence lui a ordonné d'informer cette chambre qu'il l'a prise en considération le sujet de la dite exploration, et que si la dite exploration, paraît praticable, il donnera les ordres que demande la dite adresse.

Pétitions reçues et lues: De la corporation du séminaire de St-Hyacinthe, demandant une allocation pour la mettre en état de construire une bâtisse mieux adaptée au besoin de la communauté de St-Hyacinthe que celle actuellement occupée par le dit séminaire.

D'Hypolite Dubord, écuyer, de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, exposant qu'il est appelé dans une cause pendante devant la cour d'appel du Bas-Canada, laquelle cause met en question certain droit seigneurial, et demandant que les juges, propriétaires de seigneuries, soient déclarés incompé-

tents à siéger dans les causes où les droits seigneuriaux sont mis en question.

De Jean B. Morissette et autres, censitaires et tenanciers de la paroisse de Ste-Marie de la Beauce, comté de Dorchester, demandant qu'il soit passé un acte pour définir les droits seigneuriaux, et commander la tenure seigneuriale.

De C. Trudel, écuyer, et autres, de la paroisse de Ste-Geneviève de Batiscan, demandant la passation d'un acte pour accorder une compensation aux jurés qui assistent à la cour.

D'E. E. Méthot et autres, de la paroisse de Lotbinière, demandant la passation d'un acte pour réduire les rentes seigneuriales, dans le Bas-Canada, aux taux primitifs—et pour pourvoir à la commutation de la tenure seigneuriale à l'option des censitaires.

L'hon. M. Price présente une réponse à une adresse du 2 courant, demandant copie des titres, beaux ou concessions faits en faveur de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui sont actuellement en force, et de toute correspondance qui a eu lieu entre le gouvernement et la dite compagnie depuis 1848.

Aussi.—Réponse à une adresse du 18 avril, 1849, demandant un tableau indiquant toutes licences accordées et demandées pour couper du bois de construction sur les terres de la couronne sur l'Ontario et ses tributaires, à l'ouest de Grenville, pour les années 1847, 1848 et 1849, dont la présentation avait été ordonnée.

M. Mackenzie propose qu'une adresse soit votée à son excellence le gouverneur-général, priant son excellence de bien vouloir faire mettre devant cette chambre un rapport sous forme de tableau contenant le nom de chaque bureau de poste du Canada; le comté et le township ou seigneurie où il est situé; le nom du maître de poste; le montant brut du revenu perçu dans ce bureau pendant l'année dernière; et le revenu net après avoir payé les salaires, allouances, etc.; un état du revenu provenant de la taxe postale, et de toutes autres sources pour l'année se terminant le 5 avril dernier, en distinguant les recettes de la Haut-Canada de celles du Bas-Canada; et les montants des recettes provenant de ports de lettres, des journaux et de pamphlets séparément; un rapport indiquant les contrats faits pour le transport de la maille pendant l'année dernière, leur durée, les taux de compensation accordés, le mode ou les modes de transport dans chaque cas, avec les commissions refusées; en indiquant si, et dans quel cas, combien de temps, chaque contrat a été annulé; et également, les mêmes renseignements sur les contrats pour le transport des malles depuis que le département est tombé sous le contrôle provincial, avec une copie des règlements suivant lesquels les contrats de la maille sont proposés; un tableau indiquant les balances de revenu entre les mains de tous les comptables publics du département, avec les noms des décalears, s'il en existe; et les noms de tous les maîtres de poste qui reçoivent une compensation de plus de £50 chaque année, avec indication des services de toutes sortes rendus par eux au département, et les montants payés à chacun d'eux pour des commis dans tous les cas où ils sont accordés; un rapport des dépenses accessoires du département pendant l'année expirée le 5 avril dernier, ainsi que des dépenses contingentes des différents bureaux de poste, indiquant à qui et pour quel objet les paiements ont été faits; et les dépenses des agents qui font des débetures; et les noms des bureaux où des boîtes sont neuves ou placées; le taux chargé pour chaque boîte par année et le revenu produit par ces boîtes à ces bureaux; un tableau des noms de tous les commis et autres fonctionnaires employés dans le département du maître général des postes, avec indication de leurs résidences, la nature de leur fonction respective, et les montants des compensations à eux payées; un rapport de la valeur ou du montant moyen annuel ou probable des impressions exigées annuellement par le département et ses bureaux, indiquant de quoi ces impressions consistent principalement, si elles sont exécutées par contrat, et par qui, et à quel taux; également, les noms des contracteurs actuels ou autres personnes employées pour faire ces impressions; une copie des règles ou instructions pour le gouverneur des personnes agissant sous les ordres du département, y compris une copie de la convention avec les Etats-Unis pour la réciprocité postale, et des arrangements faits pour régler les balances financières avec l'Angleterre et les colonies inférieures; un rapport indiquant le nombre des routes postales, la longueur totale de ces routes; le nombre des lettres mortes, et le mode suivant lequel l'exactitude des rapports faits par les députés maîtres de poste de leur recette des deniers de poste, est contrôlée et les erreurs corrigées; également, quelles instructions restent en vigueur relativement aux heures auxquelles les bureaux de Toronto, Montréal, Québec, Hamilton et autres grandes villes doivent être tenus ouverts pour la commodité du public.

L'hon. M. Hincks propose un amendement, qu'une humble adresse soit adressée à son excellence, demandant, 1°. un tableau contenant le nom de chaque bureau de poste en Canada, le comté et le township ou la seigneurie dans laquelle il est situé, et le nom du maître de poste et le chiffre de son salaire; 2°. Des informations relatives aux contrats pour le transport des malles en force lorsque le département a été placé sous le contrôle du gouvernement provincial, ou qui ont été passés depuis, avec une copie des règles sous lesquelles les contrats pour le transport des malles sont offerts; 3°. Un tableau des noms des commis et autres fonctionnaires maintenant employés dans le département du maître de poste général, indiquant le lieu de leur résidence, la nature de leur devoirs respectifs, et le taux de compensation qu'ils reçoivent actuellement; 4°. Copie des instructions pour la gouverne des personnes agissant sous le contrôle du département (les maîtres de poste); 5°. Copie de l'arrangement avec les Etats-Unis pour la réciprocité des frais de port; 6°. Copie des instructions qui sont actuellement en force quant aux heures pendant lesquelles les bureaux de Toronto, Montréal, Québec, Hamilton et autres villes incorporées, doivent rester ouverts pour la commodité du public; et 7°. Le revenu brut du bureau des postes en Canada, pour la dernière année fiscale, ensemble avec les dépenses classées sous les divers chefs sous lesquels les comptes sont tenus.

Et des débats s'étant élevés, l'hon. M. Boulton propose que les débats soit ajournés jusqu'à mercredi prochain.

Pour: Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, Dickson, Hopkins, Lyon, Mackenzie, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Sanborn, Seymour, et Sherwood de Toronto.—15.

Contre: Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Sir A. N. MacNab, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, et Taché.—43.

L'amendement de M. Hincks est alors adopté. Sur motion de M. Smith, de Durham, une adresse est votée à son excellence, demandant un tableau en continuation de celui envoyé le 16 juillet, 1850, indiquant le montant de la somme des arrérages et les noms des personnes qui doivent ces arrérages, tant pour le principal que pour les intérêts, sur le prêt fait aux habitants de Québec, en vertu du statut 9 Vic., c. 62, ainsi que le nombre et les noms des donateurs (s'il y en a) qui ont obtenu des prêts sans donner de garantie, ainsi que les dates et les montants et la nature des garanties qui ont été données, et le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui ont fait banqueroute ou qui sont devenus insolubles, et le montant de la perte encourue en conséquence, et aussi entre les mains de qui se trouvent les garanties qui ont été données.

Sur motion de M. Scott, des Deux-Montagnes, une adresse est votée à son excellence, demandant un tableau indiquant tous les deniers avancés par le surintendant de l'éducation du Bas-Canada pour construire et réparer les maisons d'écoles dans les différentes municipalités avec les comptes indiquant comment les dits deniers ont été dépensés et au nom de qui sont passés les titres des terrains sur lesquels les maisons d'école sont bâties.

Et aussi, une autre adresse, un tableau indiquant les noms des personnes qui ont été ou qui sont maintenant employées dans le département des douanes dans la cité de Montréal, avec la date de leur nomination, pour les années 1848, 1849 et 1850, jusqu'à cette date de l'année 1851, indiquant le montant du salaire attaché à chaque emploi, pour le temps mentionné plus haut.

M. Seymour fait rapport de la résolution suivante passée en comité vendredi dernier, et qui est adoptée: Résolu.—Qu'il est expédient de révoquer cette partie de l'acte 13 Vic. chap. 97, concernant les taxes de quaiage du bois de chauffage, de l'écorce ou des bateaux à bois, et de pourvoir qu'au lieu de la taxe actuelle de un denier et demi par corde sur le bois de chauffage et l'écorce, et d'y substituer la taxe de trois deniers courant par corde, et que le taux de quaiage de six deniers pour chaque bateau à bois soit bifé de la cédule B, et que ces bateaux soient à l'avenir placés sur le même pied que les autres bateaux.

M. Fergusson fait rapport de la résolution suivante passée en comité, vendredi dernier, laquelle est adoptée: Résolu.—Qu'il est expédient d'amender l'acte 9 Vic. c. 62, permettant à sa majesté d'ordonner l'émission de débetures à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de Québec.

M. Chabot présente alors un bill pour amender l'acte 9 Vic., ch. 62, permettant à sa majesté d'ordonner l'émission de débetures à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de Québec;—seconde lecture, jeudi prochain.

L'hon. M. Hincks présente un état indiquant le montant des deniers au crédit du receveur-général dans les différentes banques et autres institutions qui en avaient en dépôt en Canada et hors du Canada, le 31 mai, 1851, y compris les agents ou courtiers qui traitent les affaires de la province, et indiquant sur quelle partie de ces dépôts il est payé intérêt, et à quel taux;—conformément à une adresse du 2 courant.

L'hon. M. Price présente un tableau des rectories établies depuis les 16 dernières années, l'autorité en vertu de laquelle elles ont été établies, les noms des recteurs qui y ont été nommés, une liste des décès, résignations ou démissions de ces titulaires, les noms et la date de la nomination de leurs successeurs, avec l'autorité en vertu de laquelle ils ont été nommés;—conformément à une adresse du 30 mai dernier.

M. Scott, des Deux-Montagnes, présente un bill pour permettre aux créanciers judiciaires des officiers publics de saisir une partie des salaires et émoluments de ces officiers en certains cas;—deuxième lecture, lundi prochain.

M. Lacoste présente un bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du Bas-Canada;—deuxième lecture, jeudi prochain.

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, le nom de M. Chabot est substitué à celui de M. Davignon, maintenant absent, comme membre du comité de la tenure seigneuriale.

L'hon. M. Baldwin présente un bill pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le Haut-Canada, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage;—deuxième lecture, mardi prochain.

Le bill pour amender l'acte qui substitue des salaires fixes aux honoraires dans certains cas dans le Bas-Canada, est pris en considération et amendé en comité.

Le bill pour amender l'acte établissant la cour du banc de la reine du Bas-Canada est pris en considération en comité;—ordonné qu'il soit grossyé, et en pour la troisième fois, mardi prochain.

L'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill pour empêcher de dépenser des deniers publics sans y être préalablement autorisé par la loi, et limiter l'échelle de pensions, étant lu;

L'hon. M. Boulton propose que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'hon. M. Hincks propose un amendement que le bill soit lu pour la deuxième fois de ce jour en six mois.

Pour: Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guyl, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald de Kingston, Sir A. N. MacNab, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Taché, et Wilson.—45.

Contre: Messieurs Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, Hopkins, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Sanborn, Seymour, Smith de Durham, Smith de Frontenac, et Stevenson.—15.

Le bill pour amender l'acte établissant la cour du banc de la reine du Bas-Canada est pris en considération en comité;—ordonné qu'il soit grossyé, et en pour la troisième fois, mardi prochain.

L'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill pour empêcher de dépenser des deniers publics sans y être préalablement autorisé par la loi, et limiter l'échelle de pensions, étant lu;

L'hon. M. Boulton propose que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'hon. M. Hincks propose un amendement que le bill soit lu pour la deuxième fois de ce jour en six mois.

de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, et Taché.—43.

L'amendement de M. Hincks est alors adopté. Sur motion de M. Smith, de Durham, une adresse est votée à son excellence, demandant un tableau en continuation de celui envoyé le 16 juillet, 1850, indiquant le montant de la somme des arrérages et les noms des personnes qui doivent ces arrérages, tant pour le principal que pour les intérêts, sur le prêt fait aux habitants de Québec, en vertu du statut 9 Vic., c. 62, ainsi que le nombre et les noms des donateurs (s'il y en a) qui ont obtenu des prêts sans donner de garantie, ainsi que les dates et les montants et la nature des garanties qui ont été données, et le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui ont fait banqueroute ou qui sont devenus insolubles, et le montant de la perte encourue en conséquence, et aussi entre les mains de qui se trouvent les garanties qui ont été données.

Sur motion de M. Scott, des Deux-Montagnes, une adresse est votée à son excellence, demandant un tableau indiquant tous les deniers avancés par le surintendant de l'éducation du Bas-Canada pour construire et réparer les maisons d'écoles dans les différentes municipalités avec les comptes indiquant comment les dits deniers ont été dépensés et au nom de qui sont passés les titres des terrains sur lesquels les maisons d'école sont bâties.

Et aussi, une autre adresse, un tableau indiquant les noms des personnes qui ont été ou qui sont maintenant employées dans le département des douanes dans la cité de Montréal, avec la date de leur nomination, pour les années 1848, 1849 et 1850, jusqu'à cette date de l'année 1851, indiquant le montant du salaire attaché à chaque emploi, pour le temps mentionné plus haut.

M. Seymour fait rapport de la résolution suivante passée en comité vendredi dernier, et qui est adoptée: Résolu.—Qu'il est expédient de révoquer cette partie de l'acte 13 Vic. chap. 97, concernant les taxes de quaiage du bois de chauffage, de l'écorce ou des bateaux à bois, et de pourvoir qu'au lieu de la taxe actuelle de un denier et demi par corde sur le bois de chauffage et l'écorce, et d'y substituer la taxe de trois deniers courant par corde, et que le taux de quaiage de six deniers pour chaque bateau à bois soit bifé de la cédule B, et que ces bateaux soient à l'avenir placés sur le même pied que les autres bateaux.

M. Fergusson fait rapport de la résolution suivante passée en comité, vendredi dernier, laquelle est adoptée: Résolu.—Qu'il est expédient d'amender l'acte 9 Vic. c. 62, permettant à sa majesté d'ordonner l'émission de débetures à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de Québec.

M. Chabot présente alors un bill pour amender l'acte 9 Vic., ch. 62, permettant à sa majesté d'ordonner l'émission de débetures à un montant limité, et pour venir en aide à la cité de Québec;—seconde lecture, jeudi prochain.

L'hon. M. Hincks présente un état indiquant le montant des deniers au crédit du receveur-général dans les différentes banques et autres institutions qui en avaient en dépôt en Canada et hors du Canada, le 31 mai, 1851, y compris les agents ou courtiers qui traitent les affaires de la province, et indiquant sur quelle partie de ces dépôts il est payé intérêt, et à quel taux;—conformément à une adresse du 2 courant.

L'hon. M. Price présente un tableau des rectories établies depuis les 16 dernières années, l'autorité en vertu de laquelle elles ont été établies, les noms des recteurs qui y ont été nommés, une liste des décès, résignations ou démissions de ces titulaires, les noms et la date de la nomination de leurs successeurs, avec l'autorité en vertu de laquelle ils ont été nommés;—conformément à une adresse du 30 mai dernier.

M. Scott, des Deux-Montagnes, présente un bill pour permettre aux créanciers judiciaires des officiers publics de saisir une partie des salaires et émoluments de ces officiers en certains cas;—deuxième lecture, lundi prochain.

M. Lacoste présente un bill pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement du Bas-Canada;—deuxième lecture, jeudi prochain.

Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, le nom de M. Chabot est substitué à celui de M. Davignon, maintenant absent, comme membre du comité de la tenure seigneuriale.

L'hon. M. Baldwin présente un bill pour abolir le droit de primogéniture dans la succession des biens-fonds possédés en pleine propriété, ou pendant la vie d'un autre, dans le Haut-Canada, et pour en régler le partage entre les parents du dernier propriétaire, de la manière qui s'accordera le mieux avec les droits relatifs des parties intéressées au partage;—deuxième lecture, mardi prochain.

Le bill pour amender l'acte qui substitue des salaires fixes aux honoraires dans certains cas dans le Bas-Canada, est pris en considération et amendé en comité.

Le bill pour amender l'acte établissant la cour du banc de la reine du Bas-Canada est pris en considération en comité;—ordonné qu'il soit grossyé, et en pour la troisième fois, mardi prochain.

L'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill pour empêcher de dépenser des deniers publics sans y être préalablement autorisé par la loi, et limiter l'échelle de pensions, étant lu;

L'hon. M. Boulton propose que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'hon. M. Hincks propose un amendement que le bill soit lu pour la deuxième fois de ce jour en six mois.

Pour: Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guyl, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald de Kingston, Sir A. N. MacNab, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Taché, et Wilson.—45.

Contre: Messieurs Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, Hopkins, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Sanborn, Seymour, Smith de Durham, Smith de Frontenac, et Stevenson.—15.

Le bill pour amender l'acte établissant la cour du banc de la reine du Bas-Canada est pris en considération en comité;—ordonné qu'il soit grossyé, et en pour la troisième fois, mardi prochain.

L'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill pour empêcher de dépenser des deniers publics sans y être préalablement autorisé par la loi, et limiter l'échelle de pensions, étant lu;

L'hon. M. Boulton propose que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'hon. M. Hincks propose un amendement que le bill soit lu pour la deuxième fois de ce jour en six mois.

Pour: Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dickson, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guyl, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Lacoste, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Macdonald de Kingston, Sir A. N. MacNab, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Taché, et Wilson.—45.

Contre: Messieurs Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Christie, Hopkins, Malloch, McConnell, McLean, Merritt, Meyers, Sanborn, Seymour, Smith de Durham, Smith de Frontenac, et Stevenson.—15.

Le bill pour amender l'acte établissant la cour du banc de la reine du Bas-Canada est pris en considération en comité;—ordonné qu'il soit grossyé, et en pour la troisième fois, mardi prochain.

L'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill pour empêcher de dépenser des deniers publics sans y être préalablement autorisé par la loi, et limiter l'échelle de pensions, étant lu;

L'hon. M. Boulton propose que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'hon. M. Hincks propose un amendement que le bill soit lu pour la deuxième fois de ce jour en six mois.

Pour: Messieurs Armstrong, le procureur-général Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, le solliciteur-général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fortier, Fournier, Fourquin, Guyl, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, le procureur-général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Letellier, le solliciteur-général Macdonald, Sir A. N. MacNab, Meyers, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Ross, Sauvageau, Scott de Bytown, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, et Taché.—43.

L'amendement de M. Hincks est alors adopté. Sur motion de M. Smith, de Durham, une adresse est votée à son excellence, demandant un tableau en continuation de celui envoyé le 16 juillet, 1850, indiquant le montant de la somme des arrérages et les noms des personnes qui doivent ces arrérages, tant pour le principal que pour les intérêts, sur le prêt fait aux habitants de Québec, en vertu du statut 9 Vic., c. 62, ainsi que le nombre et les noms des donateurs (s'il y en a) qui ont obtenu des prêts sans donner de garantie, ainsi que les dates et les montants et la nature des garanties qui ont été données, et le nombre et les noms des personnes (s'il y en a) qui ont fait banqueroute ou qui sont devenus insolubles, et le montant de la perte encourue en conséquence, et aussi entre les mains de qui se trouvent les garanties qui ont été données.

Sur motion de M. Scott, des Deux-Montagnes, une adresse est votée à son excellence, demandant un tableau indiquant tous les deniers avancés par le surintendant de l'éducation du Bas-Canada pour construire et réparer les maisons d'écoles dans les différentes municipalités avec les comptes indiquant comment les dits deniers ont été dépensés et au nom de qui sont passés les titres des terrains sur lesquels les maisons d'école sont bâties.

Et aussi, une autre adresse, un tableau indiquant les noms des personnes qui ont été ou qui sont maintenant employées dans le département des douanes dans la cité de Montréal, avec la date de leur nomination, pour les années 1848, 1849 et 1850, jusqu'à cette date de l'année 1851, indiquant le montant du salaire attaché à chaque emploi, pour le temps mentionné plus haut.

LA SANTÉ OU ON LA CHERCHE!



Pilules d'Holloway.

MONSIEUR.—Vos précieuses Pilules ont en le pouvoir, avec la grâce de Dieu, de me rendre à l'état de parfaite santé, à une époque où je croyais être au bord du tombeau. J'avais consulté plusieurs médecins célèbres, qui, après avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée, qui empira tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par leur seul moyen complètement guéri, à ma surprise et à celle des personnes qui ne me connaissent.

(Signé) MATTHEW HARVEY.

GUERISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DEBILITE, DE QUATRE ANNEES.

Extrait d'une lettre de M. William Smith, du No. 5 Ed. de Thomas Street, Gibson Street, Lambeth, en date du 12 décembre 1849.

Au Professeur HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Je prends la liberté de vous informer que pendant près de cinq années je n'avais eu que ce que c'était que d'avoir une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuels maux de tête nerveux, des étourdissements et un dérangement d'estomac, accompagnés d'un grand abattement d'esprit. Je m'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire de bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins; et dont quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qui était en leur pouvoir, m'annoncèrent qu'ils considéraient que j'avais maux dans l'épine dorsale incurable, avec un dérangement de l'estomac et du foie, qui rendaient ma maladie si compliquée, qu'il n'y avait rien à faire. Un jour que j'étais plus mal qu'à l'ordinaire et dans un grand abattement, je vis l'annonce de vos Pilules, et résolus de les essayer, plutôt par la curiosité que par l'espoir d'être guéri; cependant je me trouvais bientôt mieux en les prenant, et je continuai à en faire usage pendant six mois, temps après lequel, je suis heureux de dire qu'elles ont opéré une parfaite guérison. (Signé) WILLIAM SMITH. (fréquemment appelé EDWARD.)

GUERISON D'UN ASTHME DE VINGT ANNEES.

Extrait d'une lettre de M. J. K. Heydon, King Street, Sydney, en date du 10 novembre 1849.

Au Professeur HOLLOWAY.

MONSIEUR.—J'ai le plaisir de vous informer que plusieurs années souffrant de l'asthme ont été opérées ici au moyen de vos Pilules. L'une est celle d'une dame qui demeure près de "Razorback," laquelle après avoir été pendant vingt ans incapable de faire le plus léger effort, souffrait bien dangereusement de la courte haleine de la toux et du crachement, est aujourd'hui, pour me servir de sa propre expression, capable de courir jusqu'au sommet de cette montagne. Un autre cas est celui de M. Caton Hutchinson's Buildings, Clarence Street, qui était si mal qu'il était obligé de garder sa chambre pendant six mois avant qu'il prit de vos Pilules, et visita régulièrement par son médecin, qui le déclara mourant; cependant j'ai aussi, à ma connaissance, été rendu à une parfaite santé par l'usage de vos Pilules, et en se frottant la poitrine, soir et matin avec votre Onguent.

(Signé) J. K. HEYDON.

LE COMTE D'ALDBOROUGH, GUERIT D'UNE MALADIE DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du Comte d'Aldborough, en date de Villa Messina, Livourne, 21 février 1845.

Professeur HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Diverses circonstances m'ont empêché de vous remercier pour la politesse que vous avez eue de m'envoyer les Pilules. Je prends aujourd'hui cette occasion de vous en envoyer un ordre pour le montant et en même temps de louer que vos Pilules ont effectué la guérison de mon dérangement de foie et d'estomac, que tous les médecins les plus éminents d'Angleterre et du continent n'avaient pu opérer; non pas même les eaux de Carlsbad et de Mariabad. Je désire avoir une autre boîte de vos Pilules et un pot de l'Onguent, pour le cas où ma famille aurait besoin des unes ou de l'autre. Votre obligé et obéi. Servit.

(Signé) ALDBOROUGH.

Ces Pilules célèbres sont merveilleusement efficaces dans les maladies suivantes:

Fieèvres intermittentes, Asthme, Maladies bilieuses, Pustule sur le sein, Maladies d'int